Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le 28/11/2025
ID : 026-200091718-20251124-DP_2025_058-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

SYNDICAT MIXTE D'EYGUES EN AYGUES

REGISTRE
DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Commande publique 2025-058 / Acquisition de relevé des coordonnées XYZ de différents points d'auscultation existants de la digue Rive Droite de l'Æygues à Nyons / Décision d'attribution

Le Président du Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8 ;

VU la délibération n°2020-031 du 28 octobre 2020 portant délégation d'attributions du Comité Syndical au Président notamment le 4° - Commande < à 40 000.00 € HT ;

VU la délibération n°2025-004 en date du 28 mars 2025 portant approbation du budget primitif 2025 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa compétence GEMAPI, le Syndicat se doit de surveiller après chaque crue tout ouvrage dont il a la responsabilité afin d'établir un programme de travaux de restauration adéquat ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le SMEA d'acquérir un relevé des coordonnées XYZ de différents points d'auscultations existants de la digue rive droite de l'Æygues à Nyons afin d'en vérifier sa stabilité après la crue du 29-30 octobre dernier ;

CONSIDÉRANT l'offre de prix du bureau d'études Marc FERRAND en date du 14 novembre 2025 pour un montant de 440.00 € HT soit 528.00 € TTC.

CONSIDÉRANT que le bureau d'études Marc FERRAND en sa qualité de topographe possède l'expérience requise pour réaliser le type de mission sollicité par le Syndicat ;

CONSIDÉRANT que les dépenses relatives à l'acquisition de relevé des coordonnées XYZ de différents points d'auscultation existants de la digue rive droite de l'Æygues à Nyons sont inscrites au budget primitif de 2025 ;

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le 28/11/2025
ID : 026-200091718-20251124-DP_2025_058-AR

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

- **DE CONFIER** au bureau d'études Marc FERRAND - topographe sis 9 rue d'Alissac - 84600 VALREAS la réalisation de relevé des coordonnées XYZ de différents points d'auscultation existants de la digue rive droite de l'Ægues à Nyons ;

- **D'ACCEPTER** l'offre de prix du bureau d'études Marc FERRAND pour un montant de HT de 440.00 € soit 528.00 € TTC.

ARTICLE 2 :

- **DIT** que les dépenses sont inscrites au budget primitif de 2025 / imputation : opération 150 - article 2315.

ARTICLE 3 :

- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Président en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Comité Syndical.

ARTICLE 4 :

Le président est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'intéressé et ampliation adressée à Madame la Préfète de la Drôme et à Monsieur le Comptable de la collectivité.

ARTICLE 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, ou via l'application « télé-recours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification. Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Président, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

Fait à Nyons
Le 24 novembre 2025

Le Président,
Gérard PEZ

SYNDICAT MIXTE SMEA EYGUES-AYGUES

Acte notifié le :
Acte publié le : 28/11/2025